

A la veille de la session d'hiver 2009 des Chambres fédérales

Renforcement de la capacité d'innovation: une chance à saisir pour la Suisse

Les entreprises de l'industrie chimique et pharmaceutique suisse à très forte valeur ajoutée ont un grand potentiel d'avenir, qui peut être renforcé par l'existence de conditions générales d'activité favorables à l'innovation. A cet égard, l'Etat doit agir selon les axes que voici:

- 1. Encourager la compréhension de la société pour les science naturelles et les techniques:** Le débat public se focalise souvent sur tous les risques possibles des nouvelles technologies, en négligeant de considérer leur potentiel futur. Il importe de ne pas laisser une mentalité du risque zéro entraver inutilement, voire bloquer l'accès des entreprises suisses aux technologies nouvelles. A ce titre, SGCI Chemie Pharma Schweiz s'oppose donc fermement à l'intention du Conseil fédéral de prolonger de trois ans le **moratoire** sur les **OGM dans l'agriculture (09.056)**. Il est également préoccupant d'observer que pour de nombreux jeunes, les carrières techniques et scientifiques n'apparaissent plus aujourd'hui comme des choix professionnels très prisés. Pour contrer cette évolution, SGCI Chemie Pharma Schweiz intervient avec sa plateforme '[SimplyScience](#)', qui vise à aborder les jeunes gens dans leur quotidien et leur langage afin d'éveiller leur intérêt pour les sciences et les techniques.
- 2. Viser l'excellence dans la politique de la formation et de la recherche:** en intensifiant la concurrence et en axant les financements sur les prestations, il s'agit en particulier de pousser davantage les hautes écoles vers les prestations de pointe. Pour cela, on ne doit pas se contenter d'assurer des ressources en suffisance; il faut aussi apporter des modifications structurelles au secteur de la formation. Le projet du Conseil fédéral à l'appui de la nouvelle **loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE)** doit donc être retravaillé en profondeur s'il s'agit d'atteindre le but de l'excellence. Un **regroupement des compétences au sein d'un Département de la formation (09.3793)** diminuerait le besoin de coordination et serait utile.
- 3. Accélérer la commercialisation des produits innovants:** le durcissement de la concurrence internationale qui découle de l'arrivée de nouveaux concurrents dans les pays industrialisés émergents ainsi qu'en Europe de l'Est a pour effet de raccourcir encore le cycle de vie des produits de l'industrie chimique et pharmaceutique. Il est donc impératif de faire en sorte que les produits nouveaux et novateurs puissent être mis rapidement sur le marché suisse. L'Etat peut fournir à cet égard une contribution importante en fixant pour tous les produits chimiques et pharmaceutiques une procédure d'autorisation transparente, rapide, pas trop coûteuse et d'un haut niveau de qualité en comparaison internationale. L'industrie salue expressément le renforcement de la collaboration avec des autorités d'agrément étrangères.

Mesures urgentes pour endiguer les coûts dans l'assurance maladie (09.053)

SGCI Chemie Pharma Schweiz adhère au large mouvement d'opposition que suscite la proposition de la CSSS du Conseil des Etats de n'admettre au remboursement de l'assurance-maladie en principe que les médicaments les meilleur marché. Une telle intervention nuirait au système équilibré de l'assurance-maladie en restreignant arbitrairement la liberté de choix thérapeutique – avec de funestes conséquences prévisibles pour les patients (grave atteinte à la confiance entre malade et médecin, facteur clé de la réussite d'une thérapie). Par sa décision sur cette question, le Conseil national a indiqué la juste voie à suivre. Le Conseil des Etats serait bien inspiré de se ranger à son avis, dans l'intérêt des nombreux patients de longue durée concernés.

Le 1^{er} juillet 2009, le Conseil fédéral et le DFI ont décrété des modifications d'ordonnances qui se traduiront par de sensibles et durables baisses de coûts (pour au moins CHF 400 millions par année au seul chapitre des préparations originales; s'y ajoutent d'autres économies au titre des génériques). Ces mesures sont activement soutenues par les entreprises de l'industrie pharmaceutique. Il n'y a aucun besoin d'introduire des restrictions supplémentaires dans la loi.

Motion «Formation du prix des médicaments» (09.3088)

Les demandes formulées dans cette motion doivent être, selon son auteur, concrétisées dans la loi sur l'assurance-maladie (LAMal). Or, elles le sont déjà entièrement au niveau de l'ordonnance (révision du 1^{er} juillet 2009 de l'ordonnance mentionnée ci-dessus) et sont en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2009. Il n'y a donc plus de raison d'adopter cette motion. Le Conseil fédéral l'a rejetée à juste titre.

ALE avec le Conseil de coopération des Etats du Golfe (09.072)

SGCI Chemie Pharma Schweiz se prononce pour une rapide entrée en vigueur de cet accord de libre-échange. Avec un volume annuel d'exportations de plus de 1 milliard de francs, l'industrie attend de l'accord quelque 50 millions de francs d'économies par année en droits de douane. Les dispositions concernant le respect de certaines normes sociales et environnementales sont certes importantes, mais sont étrangères à un ALE.

Réforme fiscale écologique (06.3190)

SGCI Chemie Pharma Schweiz est fondamentalement opposée à toute taxe frappant les ressources (en particulier à l'impôt sur l'énergie), dès lors qu'il n'existe pas, entre la consommation des ressources et l'atteinte à l'environnement, un rapport direct qui puisse justifier l'instauration d'une charge fiscale. Pour elle, cette motion obéit donc à des motifs purement fiscaux, un défaut que la restitution des recettes à l'économie ne compense pas. La motion doit donc être rejetée.

Convention des Alpes (01.083)

SGCI Chemie Pharma Schweiz soutient la proposition de majorité de la CEATE-N de ne pas entrer en matière et donc de ne pas ratifier les neuf protocoles d'exécution de la Convention des Alpes. Cette convention est déséquilibrée en termes de durabilité et soumettrait une grande partie du territoire suisse à un droit spécial.

Redevance hydraulique (08.445) / Fonds solaire (09.3347)

SGCI Chemie Pharma Schweiz est opposée au relèvement de la redevance hydraulique, qui affecterait l'économie en une période conjoncturelle très difficile. Cette hausse serait également en contradiction avec les efforts du Conseil fédéral et du Parlement visant à maintenir au minimum possible les composantes politiques du prix de l'électricité. Pour ces mêmes raisons, nous saluons la décision de la CEATE-

N de refuser la motion demandant la création d'un fonds solaire d'un montant d'un milliard de francs.

Protection et utilisation des eaux (Initiative populaire 07.060 et Iv.pa. 07.492)

SGCI Chemie Pharma Schweiz salue les décisions prises jusqu'ici par les deux Chambres de recommander le rejet de l'initiative populaire «Eaux vivantes» et de lui opposer un contre-projet indirect. Nous regrettons cependant le mode de financement proposé, parce qu'il aurait également pour effet de renchérir artificiellement le prix de l'électricité.

Génie génétique (09.056 / 09.3794)

SGCI Chemie Pharma Schweiz reste persuadée que le moratoire sur les OGM dans l'agriculture est inutile, qu'il stigmatise une technologie qui a prouvé son efficacité dans le monde entier et qu'il nuit au pôle suisse de la recherche. C'est pourquoi elle appuie la proposition de minorité (Leumann et al.) qui demande la suppression pure et simple du nouvel art. 37a LGG. Elle soutient également le postulat qui exige du Conseil fédéral qu'il participe plus activement, et sur des bases scientifiques, au débat public sur le génie génétique dans le domaine non humain.

Dispositif des sanctions dans le droit des cartels (07.3856)

Les programmes de conformité («compliance») constituent des instruments efficaces de sensibilisation des collaborateurs aux questions du droit de la concurrence et leur permettent de discerner et d'éviter à temps les situations illégales. Les efforts des entreprises en vue d'éviter les actes contrevenant au droit des cartels doivent se traduire par une atténuation des éventuelles sanctions.

Révision du droit des sociétés anonymes

SGCI Chemie Pharma Schweiz rejette «l'initiative Minder», qui affaiblirait sensiblement la place économique suisse. Le contre-projet que lui oppose le Conseil fédéral est également insatisfaisant sur plusieurs points. Le Conseil des Etats lui a déjà apporté quelques améliorations, notamment en rétablissant le critère de la «évidence» dans la réglementation des rétrocessions à l'intention des bénéficiaires de prestations. Par ailleurs – comme dans le droit actuel – la situation des bénéficiaires de la société devrait demeurer déterminante pour l'obligation de rétrocession. Enfin les sociétés devraient rester libres de décider dans quelle mesure elles souhaitent associer l'Assemblée générale aux questions de rémunération.